



## NUMÉRO SPÉCIAL CONFINEMENT

Le confinement décrété le 28 octobre dernier jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre nous a amenés à stopper la parution et à revoir la publication du Milon Info prévue pour le mois de novembre, la plupart des informations étant dorénavant caduques.

Ce n'est pas de gaîté de cœur que nous regagnons une nouvelle phase dans la lutte contre la propagation de l'épidémie.

Effectivement les mesures prises sont difficiles, effectivement elles sont contestables et à chaque fois pour de bonnes raisons. Cependant je pense qu'il faut garder une certaine humilité face à cette pandémie, maintenir une unité et une solidarité nationale. À ce stade il me semble essentiel de maintenir l'école et nous nous sommes immédiatement organisés pour le permettre.

À notre niveau l'ensemble des élus et du personnel communal sera présent et disponible pour aider toutes les personnes vulnérables et soutenir les acteurs économiques. N'hésitez pas à nous solliciter !

Rappelons qu'un premier geste est de montrer notre soutien aux commerçants de la commune et à leurs différentes initiatives pour sauvegarder leur activité. Pour ceux qui ont dû fermer administrativement nous serons vigilants et les accompagnerons pour pérenniser leur activité.

Soyons solidaires et respectons le confinement, comportons nous en citoyens responsables pour éviter de saturer notre système hospitalier, risquant de ne plus pouvoir prendre en charge l'intégralité des personnes qui en auraient besoin. Il nous faut maintenir un subtil équilibre entre le maintien de l'activité économique et notre système de santé.

Prenez soin de vous et de vos proches.

*Céline Le Frère*

Céline Le Frère

Maire de La Ferté-Milon

## Ce mois-ci

Vendredis 6, 13, 20  
et 27 novembre

Le marché du vendredi matin  
est maintenu sur l'île Lamiche  
de 8h à 12h : légumes, miel,  
poissons et huîtres.

Dimanche 8 novembre

Marché campagnard  
l'île Lamiche  
de 8h à 13h.

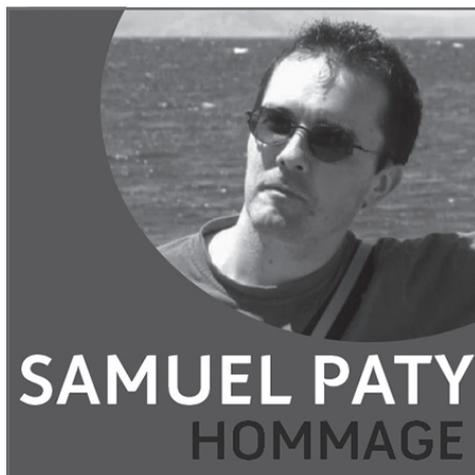


Mercredi  
11 novembre

Célébration  
de l'armistice  
de la guerre  
14-18 se fera  
en comité  
restreint,  
sans public.



Michel Berthélémy  
1947-2020



## SAMUEL PATY HOMMAGE

Lundi matin, à la rentrée des classes, la commune s'est associée à l'hommage national à Samuel Paty avec tous les écoliers et leurs enseignants pour une minute de silence ; ces enseignants qui font vivre l'école de la République et qui ont trouvé les mots justes auprès de leurs élèves.



## Label terre de jeux 2024

### Belle reconnaissance du club d'haltérophilie

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 a publié la liste des 619 Centres de préparation aux Jeux (CPJ) désignés au niveau national pour accueillir les délégations sportives internationales dans le cadre de leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le département de l'Aisne compte à ce jour 7 collectivités désignées CPJ avec plusieurs équipements sportifs : salle d'haltérophilie Rolf Maier (haltérophile qui a participé aux JO de 1960, 1964 et 1968) à La Ferté-Milon, salle de lutte à Belleu, dojos à Bucy-le-Long et Tergnier, complexe sportif Levindrey à Laon, stands de tir à Soissons et Saint-Quentin, salle de boxe et pôle sportif tennis de table et gymnastique à Saint-Quentin.

C'est une très belle reconnaissance que cette sélection, reconnaissance du travail au sein du club mais également de la popularité de ses dirigeants au sein de la discipline.



Il s'agit d'une opportunité de rayonnement unique, une très bonne nouvelle pour mettre une fois de plus en lumière La Ferté-Milon et faire découvrir son patrimoine au grand public. Pour les habitants, ce sera l'opportunité de découvrir une discipline sportive, un pays, une culture, la fierté d'accueillir une délégation d'athlètes et d'accompagner sa préparation jusqu'au jour J.

Céline Le Frère

## Haltérophilie

### La Ferté-Milon a été désignée comme centre de préparation en haltérophilie pour les prochains JO de 2024 ainsi que trois autres sites des Hauts-de-France (Senlis, Berck et Comines)

C'est un grand honneur pour l'ensemble de notre club (dirigeants, athlètes et bénévoles) d'avoir été désigné. C'est aussi un juste retour pour tous ceux qui ont œuvré et soutenu depuis tant d'années notre association. Nous pensons bien évidemment à la municipalité, nos partenaires institutionnels et nos sponsors.

Maintenant, le plus gros reste à faire : mobiliser les énergies pour recevoir dignement les délégations étrangères. Nous avons un outil formidable conforme aux exigences fédérales et qui ne demande qu'à évoluer, aussi bien pour notre salle d'entraînement que pour une salle de réception flambant neuve.

Et le plus important après 2021 sera de faire du lobbying en démontrant notre savoir-faire picard.

Pour terminer, nous sommes persuadés que l'environnement touristique et la proximité de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, et de Paris bien sûr, seront déterminants dans le choix des délégations.

Pour notre discipline, il est évident qu'en terme de promotion et de découverte ce choix est une chance. Ce centre de préparation olympique couplé à notre label terre de jeux 2024 sera un catalyseur pour l'ensemble de nos activités milonaises.



Marc Andrieux et Rolf Maier



## Compte-rendu du conseil municipal du 7 octobre 2020

- Accepte la modification des statuts de la CCRV incluant dans les compétences obligatoires les compétences "eau" et "assainissement".
- Désigne Marc Andrieux en qualité de correspondant défense.
- Accepte la convention avec le lycée pour l'accueil des enfants de l'école élémentaire au service de restauration scolaire du lycée.
- Attribue une subvention exceptionnelle de 500 € aux animateurs du musée du machinisme agricole pour l'organisation des journées du patrimoine 2020.
- Accepte l'attribution d'un fonds de concours par la CCRV d'un montant de 1300 € pour la réalisation d'un film de promotion touristique du musée agricole.
- Adopte les conventions pour l'organisation d'un concert avec l'ADAMA le 12 septembre et le Théâtre impérial le 28 novembre.
- Accepte le devis présenté par l'USEDA d'un montant de 3 595,85 € pour le déplacement des candélabres sur le parking du 36 rue de la Chaussée.
- Accepte l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 8 689 € pour le réaménagement qualitatif et paysager du 36 rue de la Chaussée.
- Sollicite le dispositif "Aisne partenariat voirie 2021" pour : la création de 56 mètres linéaires de trottoir pour desservir Carrefour contact et la rénovation des pavés place du vieux marché.
- Approuve le tableau des effectifs communaux.
- Attribue une indemnité de responsabilité au régisseur de la régie droits de place.
- Adopte diverses décisions modificatives de comptabilité.
- Renonce à faire valoir son droit de préemption sur 15 propriétés.

## SÉCURITÉ

### Rappel du code de la route pour le passage des écluses

Ce panneau est un panneau de contournement obligatoire. Il signifie que l'on doit changer de voie mais ne donne AUCUNE priorité.



Ce panneau est un panneau qui établit les priorités de passage. En l'occurrence, la flèche blanche montante donne la priorité par rapport aux véhicules venant en sens inverse.



A contrario ce panneau montre que vous devez laisser le passage aux véhicules venant en sens inverse.



**Ce qui signifie lorsque vous avez le panneau N°1 ET le panneau N°3, vous n'êtes PAS prioritaire.**

## La priorité est mise pour la scolarisation

Enseignant est un métier à part entière, on ne l'improvise pas ! Le confinement du printemps l'a bien démontré, sans scolarité, beaucoup d'enfants et adolescents se sont repliés sur eux-mêmes et les décrochages scolaires ont été multiples.

Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain, la future force vive du pays. Leur instruction est primordiale.

La rentrée de novembre se fait donc avec peu de changements, les mesures sanitaires de la rentrée de septembre ayant été appliquées de la façon la plus restrictive.

Le port du masque est étendu aux enfants de plus de 6 ans. Leur faculté d'adaptation nous étonnera certainement une fois de plus !

### Concernant les services d'accueil de nos enfants

**La halte-garderie Roule bout'chou** accueille les tout-petits de 2 mois à 6 ans tous les lundis, mardis et jeudis. Renseignements au : 06.73.40.74.85.

**Le RAM**, toutes les animations du Relais Assistants Maternels sont suspendues jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Toutefois, le RAM reste ouvert sur rendez-vous uniquement, pour accompagner les familles et les assistantes maternelles dans leurs démarches administratives et répondre à leurs questions. Renseignements au : 03.23.96.61.30.

**Le périscolaire** a repris ses activités avec l'accueil des enfants avant et après les horaires scolaires ainsi que les mercredis et a pu organiser de nouveau un centre ados aux vacances de Toussaint.

## URBANISME

### Règlement national

Il nous semble important de rappeler simplement quelques règles d'urbanisme qui s'appliquent à toutes les communes.

Tout d'abord, toutes modifications extérieures de votre maison, clôture, fenêtre, garage... doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Nous voyons beaucoup trop souvent des travaux réalisés sans cette demande préalable **et notamment des fenêtres PVC avec volets roulants qui ne sont pas autorisés dans certaines zones.**

Vous me direz, "je suis chez moi je fais ce que je veux". Eh bien non, le caractère des lieux, l'harmonie architecturale sont essentiels dans une commune, la nôtre d'autant plus, compte-tenu de sa richesse architecturale et patrimoniale typique de notre secteur. Tous les éléments bâtis et non bâtis qui composent le paysage de la ville ont valeur d'héritage commun : le château, les églises Saint-Nicolas, Notre-Dame et Saint-Waast, les remparts, les ensembles urbains, les bâtiments remarquables, les venelles et les usages, les paysages de l'Ourcq et les ouvrages liés dont la passerelle Eiffel, les hameaux, les paysages, le petit patrimoine, les vues structurantes.

Tout cela vise au maintien, voire à l'amélioration générale des lieux et donc à notre cadre de vie !

Bref, en résumé, avant d'entamer tous travaux et **de signer des devis avec vos entrepreneurs**, pensez à vous renseigner en mairie où les agents d'accueil vous donneront les premiers éléments d'informations. Ensuite, et si besoin est, des élus et le service instructeur de la communauté de communes se tiennent à votre disposition pour échanger sur votre projet (comptez 2 mois pour une demande de travaux et 4 mois pour un permis de construire).

## Questions RÉPONSES

Suite à de nombreuses demandes, nous réouvrons en décembre la rubrique questions-réponses. Vous pouvez nous faire parvenir vos questions par écrit à la boîte aux lettres de la mairie ou par mail : [mairie.fertemilon@orange.fr](mailto:mairie.fertemilon@orange.fr).

### CADRE DE VIE

#### Un engagement au quotidien

Le précédent numéro mettait en avant les incivilités qui mobilisaient nos équipes techniques, et qui pèsent de fait sur le travail au quotidien, qui, lui, comprend :

- la propreté et le nettoyage des trottoirs,
- l'élagage et la tonte (hors contrat),
- le dépôt déchets verts qui sera ouvert jusqu'au 31 octobre,
- la voirie (enrobé et signalisation) et scellement des pavés,
- ramassage des poubelles (déchets verts et alimentaires),
- nettoyage du cimetière,
- nettoyage des sanitaires
- fleurissement.

Bref, des travaux réguliers, sans compter l'aide apportée aux associations et la préparation et organisation de manifestations. Beaucoup de polyvalence et de réactivité, notre rôle en tant qu'élus est de soutenir nos agents techniques et de travailler en bonne intelligence.

D'autres travaux sont en cours :

- mise en place de grillages à l'école et au stade,
- réaménagement de l'île Lamiche avec la mise en place de poubelles, bancs et tables de pique-nique.
- nettoyage des gouttières et toitures de nos bâtiments communaux.

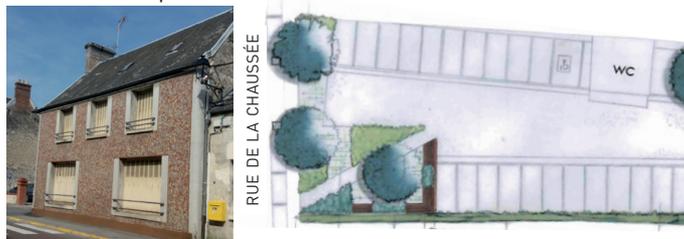
Et cette liste est non exhaustive !

Nos partenaires que sont l'USESA et l'USEDA attentifs à nos projets de réhabilitation et rénovation œuvrent à l'enfouissement de nos lignes aériennes, la rénovation de nos canalisations. Beaucoup de travaux qui peuvent gêner la fluidité du trafic mais qui améliorent petit à petit notre cadre de vie.

### TRAVAUX

#### Aménagement paysagé du 36, rue de la Chaussée

Les travaux d'aménagement du parking vont dès le 19 novembre avec la dépollution puis la destruction de la maison. Dans un premier temps, le parking sera fermé une dizaine de jours. Tout véhicule devra être déplacé au parking de la gare. Une information sera diffusée par tract sur les pare-brises des véhicules concernés.



#### Rue Eugène Lavielle et rue de Verdun

Enedis est en train de faire des travaux sur les transformateurs dans les rues Eugène Lavielle et Verdun. Des coupures d'électricité sont donc à prévoir.

#### Rue Saint-Lazare

Les travaux de raccordement en eau potable de la commune de Marolles démarreront semaine 45 jusqu'au mois de janvier. La rue Saint-Lazare restera ouverte à la circulation (feux en alternat).

## Suite au confinement du 30 octobre 2020

Fermeture des musées, du cinéma, des gymnases, du stade et des salles communales.

Les activités des associations sont suspendues.

## Murs, Remparts & Patrimoine Milonais

L'association a tenu son assemblée générale mi-octobre, présentant les projets et stages en devenir.



Une minute de silence a été faite en mémoire de Dany Bocquet, précieux ami et infatigable bénévole très engagé dans la vie associative milonaise. Il laisse un vide immense pour nous et nos associations.

## MJC La bourse aux jouets et le marché de Noël sont annulés.

### En route pour Genève !

Le 3 octobre, comme promis, la salle Corot a vibré d'airs de Chopin joués sans partition par le jeune Léo Hoang devant un public limité pour raison sanitaire. C'était une étape vers un public et un jury international très exigeants. Nous souhaitons bon succès à Léo.



## Au Fil des Ans

Garder le fil, maintenir les liens avec l'extérieur, l'association Au fil des ans se veut au plus près de sa mission et malgré le contexte sanitaire, garde le contact avec les personnes âgées de la maison de retraite.

Le 12 octobre, une animation musicale a été organisée grâce aux bons soins de François Chylinski, particulièrement apprécié des résidents. Il s'agissait de fêter les anniversaires des deuxième et troisième trimestres 2020. Les personnes ainsi fêtées ont pu sortir de leur quotidien et, malgré les gestes barrières scrupuleusement respectés, ont pu manifester leur joie de recevoir leurs cadeaux et d'être ensemble.



*Mireille Létoffé, présidente et les membres de l'association*

## L'association ACFM

L'appel de l'Association des Commerçants de La Ferté-Milon (ACFM) aux habitants de notre ville :



Vos commerces locaux, dont certains restent bien ouverts pour la vente à emporter, restent à votre service pour maintenir La Ferté-Milon vivante ! Alors, plus que jamais, misez sur le **consommer local** !

Après le succès de notre premier événement, la guinguette du 19 septembre, et dès que la situation nous le permettra, nous vous proposerons à nouveau un moment festif. En attendant, au plaisir de vous retrouver dans vos **commerces milonais** !

## Services Publics



Mairie de La Ferté-Milon

Tél. 03.23.96.70.45

29 rue de la Chaussée, 02460 La Ferté-Milon

mail : [mairie.fertemilon@orange.fr](mailto:mairie.fertemilon@orange.fr)  
site : [www.lafertemilon.fr](http://www.lafertemilon.fr)

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15  
et le samedi de 9h à 12h

Tous les comptes-rendus du conseil municipal sont téléchargeables sur le site de la mairie : <http://www.lafertemilon.fr/fr/comptes-rendus>.

## CCAS

Le CCAS rappelle que conformément à la Loi, un registre des personnes vulnérables et isolées a été mis en place depuis plusieurs années en mairie.

Peuvent s'inscrire sur ce registre, les personnes :

- âgées de 65 ans et plus,
- de plus de 60 ans reconnues travailleur handicapé,
- adultes handicapés.

Les personnes ayant accès à ce registre sont soumises au secret professionnel.

Lors des diverses crises sanitaires (canicule, plan grand froid, épidémie, pandémie...), les personnes figurant sur ce registre pourront bénéficier d'un suivi personnalisé par le CCAS.

N'hésitez pas à compléter le formulaire d'inscription en ligne : [www.lafertemilon.fr](http://www.lafertemilon.fr) ou en appelant au 03.23.96.70.45.

## PENDANT LE CONFINEMENT

### Vestiaire

Le confinement mis en place depuis le 29 octobre 2020 entraîne la fermeture du vestiaire. Toutefois les membres du CCAS et les services administratifs sont à votre écoute au 03.23.96.70.45.

### Restos du Cœur

Durant la période du confinement, les membres du CCAS procéderont à la distribution au domicile des bénéficiaires.

### Conciliateur de justice

Téléphoner au 06.60.99.76.21 ou adresser un mail à [giovani.cognigni@conciliateurdejustice.fr](mailto:giovani.cognigni@conciliateurdejustice.fr)

### Assistante sociale

Réception sur rendez-vous, téléphoner au 03.23.83.92.01 ou 03.23.83.85.06.

### Permanence Soliha

Les 10, 17 et 24 novembre sur rendez-vous de 9h30 à 10h30.

Le cimetière reste ouvert.

Les déchèteries de Villers-Cotterêts et Neuilly-Saint-Front sont ouvertes aux particuliers ainsi qu'aux professionnels jusqu'à nouvel ordre.

Ramassage des verres Jeudi 17 décembre

MILON INFO - REVUE MUNICIPALE  
Directrice de publication : C. Le Frère-Létoffé  
Version numérique téléchargeable sur [www.lafertemilon.fr](http://www.lafertemilon.fr)  
IPNS • Ne pas jeter sur la voie publique.